

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2024-116



L'an deux mille vingt-quatre

Le dix décembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 4 décembre 2024

Nombre de membres :

En exercice	37
Présents	30
Votes	32

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Pascal OUTREBON, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Christèle CROZIER, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN

ABSENTS / EXCUSES :

Bruno FERRET, Raphaëlle GUERIAUD, Cyprien POUZARGUE, Séverine SICHE-CHOL

PROCURATIONS :

Stéphanie NICOLAY donne procuration à Françoise TRIBOLLET
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN
Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Anik BLANC

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux et à l'Economie

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024,

Vu la date prévisionnelle de vote du prochain Budget Primitif, fixée en avril 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction "Finances, Moyens Généraux et Développement Economique" en date du 12 novembre 2024,

Afin de conduire les affaires courantes de la collectivité, il est proposé de faciliter la gestion des associations en les préservant des tensions sur leur trésorerie.

Plusieurs associations partenaires de la Copamo reçoivent des acomptes sur la participation ou subvention de fonctionnement adoptée lors du vote du budget primitif.

Ces versements sont autorisés par la convention d'objectifs conclue entre l'association et la Copamo et ils conditionnent le bon fonctionnement de ces structures.

FINANCES

**Subventions aux
associations**

**Autorisation de
versement anticipé**

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à effectuer les versements convenus, à effet du 1^{er} janvier 2025, à concurrence des sommes inscrites au BP 2024 (prorata temporis).

Ces autorisations concernent :

- L'association de maintien et d'aide à domicile (AMAD) : 10 000 € en janvier 2025 et 10 000 € en avril 2025,
- L'association « Ma p'tite famille pour demain » : 11 875 € en janvier 2025 et 11 875 € en avril 2025,
- L'association « Comité de Jumelage Pliezhausen » : 2 500 € en janvier 2025.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, étant précisé que Thierry Badel, qui a donné pouvoir à Charles Jullian, ne prend pas part au vote :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le **1.3.DEC..2024**
Notifié ou publié
le **....1.3.DEC..2024**
Le Président

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours gracieux auprès
du Président ou d'un
recours en annulation
devant le Tribunal
Administratif de Lyon,
184 rue Duguesclin 69003
Lyon /
www.telerecours.fr, dans
un délai de 2 mois suivant
sa publication*

APPROUVE le versement anticipé d'acomptes à certaines associations à compter du mois de janvier 2025 jusqu'au vote du Budget,

AUTORISE Monsieur le Président à mandater certaines subventions avant le vote du Budget Primitif dans les conditions précisées ci-après :

- L'AMAD recevra 10 000 € en janvier 2025 et 10 000 € en avril 2025,
- L'association « Ma p'tite famille pour demain » recevra 11 875 € en janvier 2025 et 11 875 € en avril 2025,
- L'association « Comité de Jumelage Pliezhausen » recevra 2 500 € en janvier 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 13 DECEMBRE 2024
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renaud PFEFFER